

**Objet : Tarif horaire de location salle DJ110 site du Plat d'Étain**

Vu l'article L.712-3 du code de l'éducation  
Vu le décret 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

Décide après étude comparative sur le secteur du plat d'étain, d'appliquer le tarif horaire de 26,25 € HT pour la location de la salle DJ110 sans prestation complémentaire.  
Applicable pour une location entre 08h30 et 19h30, jours ouvrés hors jours fériés.

Prise d'effet immédiate

Le Président,



Philippe VENDRIX